



↔ EN LIEN DIRECT

LE NOTARIAT FRANÇAIS AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES À BRUXELLES

Les membres de la Commission Europe et International (CEI) du Conseil supérieur du notariat se sont rendus le 20 avril 2022 à Bruxelles pour une visite d'études. Le président de la CEI, Bertrand Basseville, témoigne.

PAGE 3



📺 À L'AFFICHE

SALON « S'EXPATRIER MODE D'EMPLOI 2022 » LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE 🎯

Le 12^e salon « S'expatrier : mode d'emploi » s'est tenu entièrement en ligne le 31 mars 2022 pour la 2^e année consécutive en raison de la pandémie de Covid-19. Le salon a alterné visioconférences et tchats autour de sujets aussi divers que la prévoyance, la santé, l'emploi, la fiscalité, le patrimoine, la retraite.

PAGE 5

💬 PAROLES DE...



GIAMPAOLO MAROZZ 🎯

Président du Conseil des notariats
de l'Union européenne

PAGE 5

📝 LE BILLET



LE TEMPS DE L'ACTION

Par Laurent Dejoie, président de
l'ANF et président de la mission de
l'International du CSN

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

LES SITES DE L'EXPATRIATION

Le site des notaires de France a de nombreuses pages dédiées à l'expatriation classées selon des thématiques aussi diverses que : « Couple d'expatriés », « Fiscalité des expatriés », « Donation et succession à l'étranger », « Demandes notariales ».

PAGE 6

🌐 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC MERLE SAAR-JOHANSON

Présidente de la Chambre des notaires d'Estonie

Les Pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) suivent avec inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine. Ces trois États sont des ex-Républiques constitutives de l'URSS.

PAGE 4

🔍 FOCUS

LES NOTAIRES EUROPÉENS FACE AUX DÉFIS DE L'EUROPE

La 32^e Conférence des notaires de droit civil européens a eu lieu les 28 et 29 avril 2022 à Salzbourg à l'invitation de la Chambre autrichienne des notaires. La manifestation avait cette année comme thème central : « État de droit – Priorité au citoyen ».

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

NUMÉRISATION DU NOTARIAT ALGÉRIEN

Le directeur-général adjoint du Groupe ADSN, François-Xavier Bary, s'est rendu en Algérie du 13 au 17 mars 2022 dans le cadre du Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA), financé par l'Union européenne.

PAGE 6

Le temps de l'action

par Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF)
et président de la mission de l'International du Conseil supérieur du notariat (CSN)



La Rencontre organisée par l'ANF, le CSN et l'Académie des sciences d'Outre-Mer le 11 mai 2022 à Paris illustre le chemin parcouru depuis une décennie par les organisations internationales, les ONG et tout particulièrement par la France dans la prise en compte de l'importance de l'état civil des enfants.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL – Les échanges ont réuni des acteurs majeurs parmi lesquels des représentants du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), de l'Unicef, de Plan International, de l'Organisation internationale de la francophonie, de l'Assemblée parlementaire de la francophonie et du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

Notre pays a connu ces derniers mois deux initiatives majeures en faveur de l'enregistrement des enfants à la naissance pour pallier les conséquences désastreuses de l'inexistence juridique.

La première est le « Rapport d'information sur les enfants sans identité » de l'Assemblée nationale française des députées Laurence Dumont et Aina Kuric, présenté devant la commission des Affaires étrangères, le 22 septembre 2020. Au-delà du large panorama sur les causes et les consé-

quences, le rapport de 94 pages se conclut par une série de 23 recommandations qui visent à la fois à rendre « exemplaire » la France, à sensibiliser à tous les niveaux et à mieux financer les actions sur le plan international.

FEUILLE DE ROUTE DE LA FRANCE – La seconde, intitulée « Améliorer l'universalité et la fiabilité de l'enregistrement des faits d'états civil », est la Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2021-2027, lancée en mars 2022. Ce court document est un plan d'actions ambitieux qui inscrit notre pays dans une stratégie multilatérale et bilatérale pour la prise en compte effective des droits des enfants dans le développement économique, social et politique de leurs pays. Seize mesures y sont structurées autour de trois objectifs :

- contribuer à accroître la mobilisation internationale et européenne ;
- renforcer la prise en compte de l'état civil dans l'aide publique au développement ;
- contribuer à une plus grande communication, sensibilisation et coordination sur les enjeux de l'état civil et l'enregistrement des naissances.

En tant que président de l'ANF, je ne peux que me réjouir de ces avancées majeures qui confortent les multiples initiatives et actions que nous avons engagées avec le CSN depuis la parution du livre « Les enfants fantômes¹ » en 2014.

FOCUS

Les notaires européens face aux défis de l'Europe

La 32^e Conférence des notaires de droit civil européens a eu lieu les 28 et 29 avril 2022 à Salzbourg à l'invitation de la Chambre autrichienne des notaires. Reportée depuis deux ans en raison de la pandémie de Covid-19, la manifestation avait cette année comme thème central : « État de droit – Priorité au citoyen ». Le Conseil supérieur du notariat de France était représenté par Laurence Leguil, secrétaire du Bureau du CSN.



CONTEXTE – La Conférence des notaires de droit civil européens a été créée à l'initiative du notariat autrichien pour débattre autour des grands défis de la construction européenne et de ses enjeux juridiques. Elle attire les représentants des 22 membres du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), des représentants des institutions européennes (Commission et Parlement, Cour de justice), des juristes, des experts internationaux et des universitaires.

SUJETS D'ACTUALITÉ – En 2019, la 31^e conférence s'était penchée sur les conséquences du Brexit et la crise migratoire. En 2018, elle avait eu pour sujet « Le notaire et la protection des consommateurs dans un monde numérique ». Cette année, les panélistes ont participé à trois tables rondes :

« État de droit – illusion ou réalité ? » ; « Loi sur la protection des adultes² - Les défis de l'autodétermination » ; « La sécurité rencontre l'intelligence artificielle - Sécurité juridique et nouvelles technologies ».

L'État de droit est une composante essentielle de la démocratie et de l'intégration européenne. D'où ces questions en filigrane aux échanges : le concept d'État de droit et son application doivent-ils changer ? Comment préserver le citoyen dans un monde qui fait une place toujours plus grande aux nouvelles technologies ? Comment les notaires peuvent-ils contribuer à renforcer l'État de droit face au changement numérique ?

INTERVENTION DU NOTARIAT FRANÇAIS – Laurence Leguil a participé à la table ronde sur l'intelligence artificielle. Elle en a souligné les bénéfices pour rechercher plus efficacement des testaments dans le Fichier central des dispositions de dernières volontés ou pour analyser des données immobilières. Elle a aussi évoqué les risques que son utilisation pouvait faire courir aux notaires et à leurs clients, tels qu'un traitement non conforme des données à caractère personnel, une incompréhension par le praticien du raisonnement de l'outil ou encore une place démesurée donnée aux compagnies d'assurance qui couvriront l'outil. Pour elle, les nouvelles technologies ne sont rien sans l'humain.

EN SAVOIR PLUS : <https://www.notar.at/informationen/aktuelle-infos-veranstaltungen/32-europaeische-notarentage-salzburg-28-29-april-2022/>

1. « Les enfants fantômes » de Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire général de l'ANF.

2. Une initiative de la Commission européenne est attendue sur les personnes vulnérables en 2023.



↔ EN LIEN DIRECT

Le notariat français auprès des institutions européennes à Bruxelles

Les membres de la Commission Europe et International (CEI) du Conseil supérieur du notariat se sont rendus le 20 avril 2022 à Bruxelles pour une visite d'études. Le président de la CEI, Bertrand Basseville, témoigne.

L'avenir juridique de l'Europe se construit à Bruxelles et nous étions tous enthousiastes à l'idée de rencontrer les acteurs qui participent, directement ou indirectement, aux projets de l'Union européenne. Certains impactent nos activités notariales.

Notre première étape nous a naturellement conduits au Bureau permanent des notaires de France. Il constitue un pont essentiel avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), qui regroupe les 22 pays ayant en partage le droit continental.

COMMISSION EUROPÉENNE – Nous avons ensuite cheminé jusqu'à la Commission européenne où nous avons rencontré Andreas Stein, chef d'unité Justice civile, qui nous a présenté l'organisation de son service et les initiatives en matière de justice civile. La commission travaille à la rédaction d'un futur instrument sur la reconnaissance de la parenté et de la filiation, dans l'intérêt de l'enfant, au sein de l'UE. Il a également été question du Règlement européen sur les successions de 2015 qui va faire l'objet d'une évaluation. Ce fut l'occasion pour notre commission d'expliquer notre initiative visant à promouvoir le certificat successoral européen.

NUMÉRISATION – L'Europe avance à pas cadencés en matière de numérisation. Le portail e-justice offre déjà de nombreux services et les projets en discussion sont nombreux. Matthias Tomaszewski, un des res-

pensables de l'unité e-justice à la Commission européenne, a présenté le projet de Règlement sur la numérisation de la coopération judiciaire. Le but est de faciliter l'interconnexion entre les systèmes informatiques des différents pays. Il s'agit de mettre en place des canaux de communication. Le notariat français, avec tous les outils qu'il a déjà développés, est prêt pour cette évolution.

ADULTES VULNÉRABLES – Ensuite, nous avons rencontré Marie Vautravers, magistrate française détachée auprès de l'unité Justice civile de la Commission européenne. Elle nous a exposé les travaux de la Commission sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables. Il existe une convention de La Haye sur le sujet mais qui n'a pas été ratifiée par l'ensemble des États membres. Une étude d'impact est en cours pour décider de l'opportunité d'un règlement européen avec la création d'un certificat européen de représentation. Un groupe de travail du CNUE participe à ces réflexions. Cette présentation a été l'occasion pour les notaires présents de souligner l'utilité du mandat de protection future français.

NOTAIRES D'EUROPE – Après la Commission européenne, nous avons rencontré Pierre-Henri Grandjean, conseiller spécial à la Fédération royale des notaires de Belgique, qui nous en a expliqué le fonctionnement, les projets et les avancées, notamment en matière de création en ligne des sociétés et de coffre-fort numérique. La journée s'est conclue dans les locaux du CNUE où nous avons été reçus par le président Giampaolo Marozz. Le CNUE est un partenaire indispensable des institutions européennes. Il a contribué à faire évoluer le droit notarial dans l'UE et agit pour améliorer l'accès des citoyens à la justice. Un objectif que nous partageons tous et qui symbolise bien cette mission bruxelloise.

Entretien avec Merle Saar-Johanson

Présidente de la Chambre des notaires d'Estonie

Les Pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) suivent avec inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine. Ces trois États sont des ex-Républiques constitutives de l'URSS. Après leur accession à l'indépendance en 1991, ils ont choisi de rejoindre l'Union européenne. Sur le plan juridique, ils sont membres de l'Union internationale du notariat (UINL) et du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE). À ce titre, ils ont condamné l'invasion russe en Ukraine et apporté leur soutien au notariat et aux citoyens ukrainiens (Lire l'encadré sur l'Ukraine en page 5). La présidente de la Chambre des notaires d'Estonie, Merle Saar-Johanson, a répondu à nos questions.



Comment avez-vous réagi à la guerre en Ukraine ?

La Chambre des notaires soutient l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamne sans ambiguïté l'agression russe. La Chambre des notaires a fait un don de 75 000 euros à l'Ukraine via la Croix-Rouge. Nous avons demandé la suspension de l'adhésion de la Russie et de la Biélorussie à l'UINL.

L'invasion russe a-t-elle des effets sur votre activité ?

Le nombre de transactions immobilières est

inférieur de 13,9 % par rapport à avril 2021. Il est difficile de dire avec certitude si c'est uniquement lié à la guerre en Ukraine. Il y a probablement d'autres facteurs. Néanmoins, de nombreux promoteurs immobiliers ont reporté leurs projets en raison de problèmes de matériaux et de main-d'œuvre. Les notaires sont beaucoup moins sollicités pour des transactions relatives à des appartements neufs.

Quelles ont été les conséquences de la pandémie de Covid-19 ?

La pandémie a accéléré l'authentification à distance en 2020 et l'authentification hybride (certains clients sont présents dans une étude notariale et d'autres en visioconférence) en 2021. L'an passé, 22% des transactions notariales ont été effectuées via une authentification à distance.

Que représentent aujourd'hui les outils numériques ?

Les notaires estoniens n'imaginent pas travailler sans les nouvelles technologies. Ils les utilisent largement pour améliorer les services rendus à leurs clients et pour le traitement des données. Notre principal outil est

LE CHIFFRE

88
c'est le nombre
de notaires
en Estonie.

l'application e-notary, lancée en 2007. Elle a considérablement simplifié le travail des notaires. Elle offre de multiples services aux notaires (recherche

de données sur les parties à une transaction, rédaction des actes, enregistrement des actes notariés et des apostilles, etc.). Elle leur permet de communiquer avec les services de l'État et avec leurs clients et d'effectuer des requêtes auprès d'une vingtaine de registres différents. L'application appartient à la Chambre des notaires. Elle est très sécurisée. Les serveurs sont gérés par le Centre des registres et des systèmes d'information du ministère de la Justice. Les fichiers sont conservés sur un serveur central.

Comment s'opère l'authentification à distance ?

Tout le monde se connecte avec sa carte d'identité ou son identifiant mobile. Le client

dispose d'une page Web spécifique et le notaire utilise le programme e-notary installé sur son ordinateur. En visioconférence, le notaire et ses clients se voient et échangent. Le document en discussion peut être partagé, modifié en temps réel et, au final, il est signé électroniquement. Le notaire effectue les mêmes tâches dans le cadre d'une comparution à distance que lors d'un face à face avec le client. Pour des raisons de sécurité, le programme d'authentification à distance a été entièrement et spécifiquement développé pour les notaires estoniens et intégré à notre système digital.

Et si le notaire a un doute sur l'identité de la personne ?

Le système permet de faire appel à un fournisseur externe pour s'assurer que les caractéristiques biométriques de la personne à l'écran correspondent à celles de la photo du document. Le notaire a également accès à la base de données de la police et des gardes-frontières, qui contient des photographies de toutes les personnes auxquelles une carte d'identité estonienne a été accordée.

Quels sont les principaux défis du notariat estonien pour l'avenir ?

Ils concernent principalement les formulaires interactifs de prévention contre le blanchiment d'argent. Les formulaires seront remplis par les clients sur le portail en libre-service et devraient à terme permettre au notaire de mieux évaluer le niveau de risque d'une transaction. Nous avons également complété l'analyse et l'estimation des coûts du registre des procurations. Il devrait fournir un meilleur aperçu des procurations délivrées et invalidées.

Quelle est votre coopération avec le Conseil supérieur du notariat ?

Nous coopérons principalement via le CNUE et le Réseau notarial européen.

Quelle vision avez-vous du notaire pour l'avenir ?

Nous devons continuer à être à la fois conservateurs, lorsqu'il s'agit de l'expertise juridique et de la préservation des intérêts de nos clients, et innovants, dans l'utilisation des nouvelles technologies pour le faire.

Mobilisation des notariats pour l'Ukraine

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les notariats européens sont aux côtés de leurs confrères ukrainiens.

- Le 1^{er} mars, le président de la Chambre des notaires d'Ukraine, Volodymyr Marchenko, a pu s'exprimer en visioconférence lors d'une Assemblée générale du Conseil des notariats de l'Union européenne. Le CNUE a condamné l'agression russe et pris toute une série de mesures d'aide et de soutien au notariat ukrainien et aux Ukrainiens. Une structure de coordination a été mise en place. Le notariat ukrainien s'est vu accorder le statut de membre observateur.
- Les sanctions prises par l'Union européenne à l'encontre de la Biélorussie et de la Russie font l'objet d'échanges réguliers entre la Commission européenne et le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE). Les notaires sont un rouage essentiel de leur mise en œuvre.
- Le 20 avril 2022, Le président du CNUE, Giampaolo Marozz, a été auditionné par la cellule « Gel et Confiscation » de la Commission européenne.
- Le Réseau notarial européen (RNE), réuni à Paris le 3 mai 2022 en présence du président du notariat ukrainien, a défini un plan d'actions en soutien aux notaires ukrainiens

et aux Ukrainiens qui ont besoin d'un soutien juridique. Un réseau de notaires pour l'Ukraine est mobilisé.

- En mai, le CNUE a également décidé de faire un don de 150 000 euros pour soutenir l'action du Comité International de la Croix-Rouge aux citoyens ukrainiens.

L'Union internationale du notariat (UINL) est également engagée. Elle a suspendu les notariats de Russie et de Biélorussie, a invité ses membres à apporter une assistance juridique aux réfugiés ukrainiens qui en ont besoin et a lancé une collecte de fonds à des fins humanitaires et de reconstruction du notariat ukrainien.

PAROLES DE...

Giampaolo Marozz Président du Conseil des notariats de l'Union européenne



DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2022, Giampaolo Marozz, notaire italien, préside le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE). L'utilisation des nouvelles technologies est devenue incontournable parmi les 22 membres du CNUE, accélérée par la pandémie mondiale de Covid-19. L'Union européenne est engagée dans une numérisation de ses pratiques juridiques et judiciaires. Pour le président du CNUE, l'interopérabilité des réseaux nationaux est essentielle pour améliorer et accélérer les services rendus aux citoyens dans de nombreux domaines transfrontières : couples, successions, immobilier. Bien des sujets sur lesquels la coopération avec le CSN est importante. Giampaolo Marozz présente ses priorités pour 2022.

📺 LIRE LA VIDÉO

A L'AFFICHE

Salon « S'expatrier mode d'emploi 2022 » Les conditions de la réussite



LE 12^e SALON « S'EXPATRIER : MODE D'EMPLOI » s'est tenu entièrement en ligne le 31 mars 2022 pour la 2^e année consécutive en raison de la pandémie de Covid-19. Organisé par l'Assurance Retraite, le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), la direction des Impôts des non-résidents (DINR), le Groupe Malakoff Humanis, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Conseil supérieur du notariat, le salon a alterné visioconférences et tchats autour de sujets aussi divers que la prévoyance, la santé, l'emploi, la fiscalité, le patrimoine, la retraite. Quatre notaires sont intervenus : Frédéric Varin, responsable du pôle des Français de l'étranger au Conseil supérieur du notariat (CSN) entouré de Cécile Sainte-Cluque, Lucie Nevot et Pierre Tarrade.

📺 LIRE LA VIDÉO

Numérisation du notariat d'Algérie

Le directeur-général adjoint du Groupe ADSN (Association pour le développement du service notarial), François-Xavier Bary, s'est rendu en Algérie du 13 au 17 mars 2022 dans le cadre du Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA), financé par l'Union européenne.

Un des objectifs du PASJA est de contribuer à la professionnalisation des

acteurs de la justice. La mission de F-X Bary a eu pour objet d'évaluer les conditions au développement de l'acte authentique électronique (AAE) au sein du notariat algérien.

Lors de son séjour, il a visité une demi-douzaine d'études notariales. Il s'est aussi entretenu avec plusieurs responsables de la Chambre nationale des notaires d'Algérie et avec le sous-directeur de la direction des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice. Les notaires algériens utilisent beaucoup les nouvelles technologies (logiciels, portails, etc.) mais la mise en place de l'AAE nécessitera des aménagements importants en matière d'harmonisation des outils numériques, de l'interconnexion des offices notariaux entre eux et aussi avec les services de l'État et leurs partenaires institutionnels. D'autres missions sont prévues dans le cadre du PASJA, dont une a déjà eu lieu courant mai.

VU DE LÀ-BAS

Les sites de l'expatriation

Pour sa 12^e édition, le salon « S'expatrier : mode d'emploi » s'est tenu entièrement en ligne le 31 mars 2022. Les organisateurs de ce salon disposent tous de sites d'information qui vous seront d'une grande utilité pour réussir tout projet d'expatriation.

Le site Internet grand public des notaires de France a de nombreuses pages dédiées à l'expatriation classées selon des thématiques aussi diverses que : « Couple d'expatriés », « Fiscalité des expatriés », « Donation et succession à l'étranger », « Demandes notariales ». Le « Guide juridique de l'expatriation » est téléchargeable.

- www.notaires.fr onglet « expatriation »

Le notaire est un expert du droit. Il peut vous conseiller utilement sur tous les aspects juridiques d'une expatriation.

- Annuaire des notaires en France www.annuaire-notaires.com
- Annuaire européen des notaires www.annuaire-des-notaires.eu

Le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est un autre site très utile.

- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/le-guide-de-l-expatriation/article/le-guide-de-l-expatriation>

En matière de fiscalité, rendez-vous sur la page de la direction des impôts des non-résidents.

Le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr) vous assure des réponses sur de multiples sujets : passeport, visa, permis de travail, santé, impôts, déménagement et formalités douanières, changement d'adresse, inscription des enfants à l'école, travailler à l'étranger...

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32885>

Ce site renseigne également sur la fiscalité, consultez la rubrique « Impôts sur le revenu d'un Français vivant à l'étranger ».

Pour ce qui concerne l'Assurance Retraite, vous trouverez les démarches à suivre sur le site de l'Assurance retraite dans les rubriques

« Ma retraite à l'étranger » ou « Je demande ma retraite à l'étranger ». Procurez-vous le guide « Information retraite des futurs expatriés » :

- <https://www.lassuranceretraite.fr/media/flash/guide-expatries/index.html#p=1>

La « Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

- <https://www.cfe.fr/assurance-retraite>

Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) :

- <https://www.cleiss.fr>

Guide spécifique : https://www.cleiss.fr/pdf/guide_inforetraite.pdf

Le site Malakoff Humanis peut répondre à de nombreuses questions sur l'expatriation, notamment en ce qui concerne une assurance santé complémentaire :

- <https://www.malakoffhumanis.com/>

Dans tous les cas, pensez à vous inscrire sur le Registre des Français établis hors de France :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43248>

AGENDA

À ne pas manquer

02.06.2022

Convention des juristes de la Méditerranée à Bucarest en Roumanie (en présentiel et en visioconférence).

22.06.2022

II^e conférence internationale des notariats d'Asie centrale au Kazakhstan (Nur-Sultan).

23 au 26.06.2022

Forum mondial urbain à Katowice en Pologne.

12 au 14.10.2022

II^e Congrès des notaires de France à Marseille autour du thème : « L'ingénierie notariale : anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse ».